

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation : 18 mai 2017*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 6 juin 2017
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- MM. André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Sylvie FIRMERY, Caroline VANDEPUTTE, Jean-Luc POIREL, Anne DOUADIC- LATUNER, Etienne GIRARDOT, Eric HERTZOG, Adrien DIEBOLT, Marie-Hélène ARIOUA, Florence STEIN, Christine BLANCK, Jean-Marie WEISGERBER, conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- Mmes Sabine KAUEFLING, Edwige TOMAZ

Absents excusés:

- Mme Fabienne FREELING, M. Pierre GANIER

N° 2017/026 :

Attributions de subventions

Le conseil municipal,

Sur proposition de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

➤ Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

1. A l'ASC des Portugais de la Vallée de la Bruche : 150 euros ;
2. Au Club du Temps Libre de Wisches pour financer le deuxième bus nécessaire à la sortie du 8 juin 2017 : 1 050 euros ;
3. A l'école d'Hersbach pour la sortie des élèves de CM2 à Hunspach le 8 juin 2017 : 110 euros
4. A l'association l'Art et le Cochon, la manifestation du 3 juin étant déficitaire pour cause de mauvais temps : 2 340 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017.

N° 2017/027 :

Reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH

Le maire propose à l'assemblée de reconduire la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour l'ALSH de l'été 2017, les activités périscolaires et les animations « Jeunes » durant l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Approuve la reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH et ses annexes financières ;
- Décide de prendre en charge comme année le repas de midi des moniteurs de l'ALSH du 10 juillet au 4 août 2017 ;
- Décide de reconduire un PEDT pour une durée de trois ans ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

N° 2017/028 :

Réalisation d'un PUMPTRACK : amortissement de la subvention d'investissement

La commune a contribué au financement d'un PUMPTRACK par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 8 062,50 euros à la commune de MUHLBACH SUR BRUCHE. Cette subvention doit faire l'objet d'un amortissement au budget.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Décide d'amortir cette subvention sur une durée de deux années à compter de l'exercice 2018.

N° 2017/029 :

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau

Le maire informe le conseil municipal que le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau est établi et qu'il est à la disposition du public en mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette disposition.

N° 2017/030 :

Bail commercial Société Bruno SIEBERT : loyer

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Vu le bail commercial du 5 août 2011 et son premier avenant du 28 juillet 2014 avec la société Bruno SIEBERT

Considérant

- Que le maintien sur place de ce petit commerce de proximité nécessite un soutien financier de la part de la collectivité propriétaire ;
- Que par souci d'équité il convient de revoir le loyer à hauteur de celui pratiqué pour autre location à vocation commerciale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Fixe le loyer du local commercial Saint Michel à 200.- euros Hors taxes par mois à compter du 1^{er} juin 2017 et autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait conforme
Wisches, le 16 juin 2017
Le maire,
Alain FERRY